

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Pascal EJNER

Affiché le : 14/12/2022

9. Attribution des marchés de travaux relatifs à la restructuration du restaurant scolaire et à la création de salles supplémentaires dans le prolongement de l'école maternelle.

La commune de Boisseuil souhaite réaliser la restructuration du restaurant scolaire et la création de salles supplémentaires dans le prolongement de l'école maternelle. A ce titre, elle a attribué en début d'année 2022 le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet OX architectures.

Durant l'année 2022, le travail collaboratif avec ce cabinet et l'ensemble des parties prenantes a permis de réaliser le diagnostic, l'esquisse, l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif, les études de projet et le dépôt du permis de construire.

A ce titre et en application des articles L 2123-1 et suivants et R-2123-1 et suivants du Code de la commande publique une consultation en procédure adaptée a été lancée le 25 octobre 2022 concernant les marchés de travaux avec une date limite de réception des offres fixée au 18 novembre 2022.

Cette prestation est décomposée en 19 lots :

- lot n°1 : terrassement et VRD,
- lot n°2 : gros œuvre, maçonnerie, étanchéité,
- lot n°3 : ravalement,
- lot n°4 : charpente bois, fermettes, avant toit,
- lot n°5 : couverture tuiles, zinguerie,
- lot n°6 : menuiseries extérieures aluminium,
- lot n°7 : serrurerie, métallerie et bardage,
- lot n°8 : menuiseries intérieures,
- lot n°9 : plâtrerie, faux-plafonds, isolation,
- lot n°10 : peinture, nettoyage,
- lot n°11 : revêtements de sols souples,
- lot n°12 : carrelage, faïence,
- lot n°13 : chauffage, climatisation, ventilation, plomberie, sanitaires,
- lot n°14 : électricité, courants forts, courants faibles,
- lot n°15 : photovoltaïque,
- lot n°16 : cloisons alimentaires,
- lot n°17 : cuisine,
- lot n°18 : monte personne,
- lot n°19 : agencement, claustras, panneaux acoustiques.

A l'issue de la consultation 39 offres ont été remises par des entreprises et analysées.

Conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique, une procédure de négociation avec les candidats ayant présentée les 3 meilleures offres a été lancée pour les lots 1, 2, 4, 5, 8, 9, 11, 13, 14, 15, 17 et 19.

Ainsi, les offres les plus avantageuses économiquement et techniquement sont les suivantes :

- lot n°1 : l'entreprise MASSY TP pour un montant de 238 397,15 € HT,
- lot n°2 : l'entreprise SD BAT GO pour un montant de 434 773 € HT,
- lot n°3 : infructueux.
- lot n°4 : l'entreprise TRADIWOOD pour un montant de 116 000 € HT,
- lot n°5 : l'entreprise SARL JANET pour un montant de 101 738,54 € HT,
- lot n°6 : l'entreprise INNOVALU pour un montant de 71 808 € HT,
- lot n°7 : l'entreprise PB METALLERIE pour un montant de 98 967,30 € HT,
- lot n°8 : l'entreprise SARL JANET pour un montant de 62 095,59 € HT,
- lot n°9 : l'entreprise SARL PEREIRA pour un montant de 185 000 € HT,
- lot n°10 : l'entreprise ROUGIER pour un montant de 28 996,70 € HT,
- lot n°11 : l'entreprise SOL BOUTIC pour un montant de 37 000 € HT,
- lot n°12 : l'entreprise ART CARRELAGE pour un montant de 93 292,26 € HT,
- lot n°13 : l'entreprise SL THERMIQUE pour un montant de 450 000 € HT,
- lot n°14 : l'entreprise SAS GECC pour un montant de 118 478 € HT,
- lot n°15 : l'entreprise AEL pour un montant de 92 291,62 € HT,
- lot n°16 : l'entreprise SARL ISONEO pour un montant de 61 000,66 € HT,
- lot n°17 : l'entreprise TOUT POUR LE FROID pour un montant de 155 694 € HT,
- lot n°18 : l'entreprise DUTREIX-SCHINDLER pour un montant de 25 000 € HT,
- lot n°19 : classé sans suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les 17 marchés avec les différentes entreprises précitées ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



1950

...

...

...

